



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trente et unième session**

Genève, 21-23 septembre 2022

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

**Assistance technique, activités régionales de sensibilisation
et de collaboration : Services consultatifs et activités
de collaboration à l'échelle régionale****Rapport sur les services consultatifs régionaux
dans le domaine de l'énergie durable****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable sont fournis conformément aux directives du programme ordinaire de coopération technique. Pour la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'objectif de ce programme est d'aider les pays en transition, en leur transférant des connaissances et des compétences, à renforcer leur capacité à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et à donner suite aux textes et décisions issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Dix-sept États membres de la CEE peuvent bénéficier de services consultatifs régionaux¹. Dans ce contexte, la coopération technique est une composante essentielle de l'appui fourni par la CEE à ses États membres en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les services consultatifs régionaux visent à compléter et à renforcer les programmes ordinaires ou extrabudgétaires.

2. On trouvera une description des activités fonctionnelles menées au titre des services consultatifs régionaux dans le document intitulé « Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable » (ECE/ENERGY/2018/9) présenté au Comité de l'énergie durable à sa vingt-septième session, en septembre 2017.

3. Les services consultatifs régionaux sont conformes au projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2022 (ECE/ENERGY/2021/1) et appuient les travaux des organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable². Le Conseiller régional collabore étroitement avec ses collègues de la Division de l'énergie durable, d'autres divisions de la CEE, d'autres commissions régionales de l'ONU, les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les États membres de la CEE remplissant les conditions requises, les entités du système des Nations Unies et les organisations

¹ Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Macédoine du Nord, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan et Ukraine.

² <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Committee-on-Sustainable-Energy/events/356897/>.



internationales et nationales pour répondre aux besoins des pays pouvant bénéficier, à leur demande, d'activités de coopération technique.

4. Au cours de la période considérée (septembre 2021-septembre 2022), une assistance technique a été fournie aux pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Plus précisément, le Conseiller régional a géré les projets suivants :

a) Le projet portant sur la gestion intégrée des ressources en énergie et en eau à l'appui du développement durable en Europe du Sud-Est et en Asie centrale, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dans lequel la CEE est l'organisme chef de file³ (achevé en décembre 2021) ;

b) Le projet relatif à l'Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME)⁴ après la pandémie de COVID-19, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, dans lequel la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sont les organismes chefs de file et la CEE est l'un des organismes participants (achevé en juin 2022) ;

c) Le projet extrabudgétaire visant à renforcer les capacités nationales à élaborer et appliquer des normes d'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE⁵ (achevé en mars 2022) ;

d) Le projet relatif au renforcement des politiques énergétiques des pays ayant des besoins particuliers pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, dans lequel la CESAP est l'organisme chef de file et la CEE est un organisme participant (lancé en janvier 2022) ;

e) Le projet relatif à un mécanisme de financement vert pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques en Macédoine du Nord, financé par le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), dans lequel le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Macédoine du Nord est l'organisme chef de file et la CEE est une des entités participantes de l'ONU (lancé en avril 2022) ; le volet du projet exécuté par la CEE porte sur l'amélioration des capacités nationales concernant les technologies basées sur les énergies renouvelables et les technologies d'efficacité énergétique pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les ménages en Macédoine du Nord (lancé en juin 2022).

5. La fourniture de services consultatifs régionaux au cours de la période considérée a été perturbée par la persistance de la pandémie de COVID-19 et par les conséquences de la crise géopolitique dans la région. Les missions consultatives dans les pays et les ateliers de renforcement des capacités en présentiel redeviennent possibles à organiser et plusieurs activités de ce type ont été entreprises au cours de la période considérée. Les moyens innovants de fournir des services consultatifs régionaux qui ont démontré qu'ils étaient efficaces et performants au cours des deux dernières années continuent d'être utilisés et explorés. Les ateliers de renforcement des capacités et les cours de formation ont été organisés principalement sous forme hybride et se sont révélés un moyen efficace de partage des connaissances. La priorité a été donnée à l'engagement de consultants pour les études demandées par les pays concernés.

II. Principaux services consultatifs régionaux (septembre 2021-septembre 2022)

6. Au cours de la période considérée, le Conseiller régional a concentré ses efforts sur la sensibilisation et la mobilisation de partenaires. Au sein de la CEE, la Division de l'environnement, la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement,

³ <https://unece.org/integrated-energy-and-water-resource-management-project-0>.

⁴ <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/un-development-account-project>.

⁵ <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/about-project>.

la Division des transports durables et la Division du commerce et de la coopération économique ont été les principaux partenaires d'activités conjointes. Hors CEE, il a été possible de tirer parti des fonds limités du programme ordinaire de coopération techniques en cherchant à collaborer activement avec les entités ci-après en en obtenant d'elles des contributions financières et/ou en nature : CESAP, CESA0, PNUD, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre de Copenhague pour l'efficacité énergétique (ancien Partenariat entre le PNUE et l'Université technique du Danemark), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Institut de la maison passive (IMP), Institut pour l'efficacité énergétique dans la production, Green Build Alliance (GBA), Habitat pour l'humanité International, et les Gouvernements albanais, allemand, arménien, israélien et russe.

A. Activités de renforcement des capacités

7. Au cours de la période considérée, des activités de renforcement des capacités ont été organisées conjointement avec des projets et des études sur le terrain. On trouvera dans la présente section des informations sur ces études et sur les activités connexes de renforcement des capacités.

8. Le Conseiller régional a géré l'élaboration de l'étude intitulée « Transition énergétique et redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 : le rôle des femmes et les répercussions qu'elles subissent »⁶, qui avait été demandée par les Gouvernements albanais, biélorusse et ukrainien. L'étude renfermait des propositions d'actions prioritaires que les pays et les entreprises pouvaient engager afin de promouvoir la participation des femmes au secteur de l'énergie et de susciter un relèvement durable sur le plan socioéconomique après la pandémie de COVID-19. Les études de cas nationales (Albanie, Biélorus, Ouzbékistan, Royaume-Uni et Ukraine) contenaient des analyses de la situation nationale et des mesures concrètes que les gouvernements étaient susceptibles de prendre afin de combler les disparités entre les sexes dans le secteur de l'énergie au bénéfice non seulement des femmes, mais encore de toute l'économie et de toute la société. Une participation des femmes à égalité avec les hommes peut aider la société à s'orienter vers un avenir tourné vers le progrès technique dans le secteur de l'énergie et à faire de la transition vers un système énergétique durable une réalité.

9. Le Conseiller régional a géré l'établissement du rapport sur le potentiel pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation de l'Ouzbékistan⁷, demandé par le Gouvernement ouzbek. Le rapport scrute la consommation d'énergie dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, analyse l'efficacité énergétique de ce secteur, présente un tour d'horizon des options technologiques pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'intensité en carbone dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, et présente les modèles économiques qui permettent d'appliquer avec succès les options technologiques propres à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir la décarbonation de l'industrie. Élaborée en coopération avec le Bureau du PNUD en Ouzbékistan, l'étude fournit aux responsables ouzbeks des renseignements sur les mesures pratiques qu'ils peuvent prendre pour promouvoir l'efficacité énergétique et les technologies propres dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. L'étude apporte également un soutien à l'Ouzbékistan dans les efforts qu'il déploie afin d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et de définir des orientations innovantes en prévision d'une reprise durable à l'issue de la crise pandémique actuelle et en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

⁶ https://unece.org/sites/default/files/2022-01/Energy-Transition_Role-of-women-in-Post-COVID19.pdf.

⁷ <https://unece.org/potential-improving-energy-efficiency-refrigeration-and-air-conditioning-sector-uzbekistan>.

10. Le Conseiller régional a géré l'établissement du rapport sur le potentiel pour améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie au Kazakhstan et en Ukraine conjointement avec l'administrateur de programme de la Division de l'énergie durable chargé du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique. Le rapport avait été demandé par les Gouvernements kazakh et ukrainien. L'étude vise à aider les décideurs et autres acteurs des pays cibles à améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie en examinant l'intensité énergétique des entreprises industrielles, en analysant la productivité de l'énergie dans le secteur industriel, en recensant les options technologiques permettant d'améliorer la productivité de l'énergie et de réduire l'intensité en carbone du secteur industriel, en recensant les modèles économiques efficaces afin d'appliquer les options technologiques et en déterminant les choix possibles pour stimuler l'amélioration de la productivité de l'énergie et la décarbonation de l'industrie. À l'heure de l'établissement du présent rapport, l'étude était sur le point d'être achevée. Ses conclusions alimenteront les travaux du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et de son Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie.

11. Le Conseiller régional a organisé conjointement avec la CESAP l'atelier sur les politiques en matière d'énergie durable et la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour l'énergie durable, qui s'est tenu en ligne le 17 novembre 2021. L'atelier a réuni 53 participants, dont 18 femmes, représentant les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Türkiye et Ukraine (États membres de la CEE faisant l'objet de programmes de pays relevant du programme ordinaire de coopération technique), Bulgarie, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni (États membres de la CEE). Parmi les questions examinées figuraient l'appui gouvernemental à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et d'autres mesures et stratégies visant à réaliser le passage à l'énergie durable, la participation de diverses parties prenantes à la recherche de solutions pratiques pour mettre en œuvre les mesures proposées, et l'obtention des ressources financières et autres – tant nationales qu'internationales – nécessaires pour la mise en œuvre.

12. Le Conseiller régional a organisé le cours sur l'énergie renouvelable⁸ conjointement avec l'administrateur de programme de la Division de l'énergie durable chargé du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, l'Agence israélienne pour la coopération internationale au développement (MASHAV) et l'Institut Arava d'études environnementales. Ce cours, qui comprenait neuf séances, s'est déroulé en ligne du 24 novembre au 14 décembre 2021. Il a été suivi par 17 participants, dont 10 femmes, représentant les pays suivants : Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie et Ukraine. Il avait pour but de développer la capacité des fonctionnaires et des professionnels de niveau intermédiaire employés dans le secteur public et dans le secteur privé à élaborer des politiques pour l'énergie renouvelable, de sélectionner les technologies appropriées dans le domaine de l'énergie renouvelable, de promouvoir le passage à une production d'électricité complètement décarbonée et de se servir des technologies liées aux énergies renouvelables pour dynamiser le développement local et régional. Les participants ont non seulement pu assister à des conférences, à des débats et à des visites virtuelles d'installations à énergie renouvelable, mais encore concevoir des projets spécifiques à leurs pays concernant l'utilisation des types d'énergies renouvelables les plus appropriés à leur situation locale spécifique.

13. Le Conseiller régional a organisé la conférence intitulée « Mettre en évidence les débouchés commerciaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique résidentielle et de réduire la pauvreté énergétique »⁹ conjointement avec des collègues de la Division de l'énergie durable, de Habitat pour l'humanité International et du Bureau du PNUD en Arménie, qui s'est tenue du 9 au 11 mars 2022. L'objectif de la conférence était d'encourager les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est à échanger des informations et à transférer leurs connaissances dans le but d'explorer les principaux facteurs économiques qui permettraient d'accroître les investissements destinés à améliorer l'efficacité énergétique dans les immeubles d'habitation et, à terme, de faire reculer la pauvreté énergétique, de diffuser

⁸ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/events/363401>.

⁹ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Regional-Advisory-Services/events/365074>.

le savoir-faire des mécanismes d'appui mis en place par les associations de propriétaires de logements et de susciter le débat sur des questions générales importantes pour la recherche de solutions financières et techniques. La CEE a organisé trois ateliers dans le cadre de la conférence :

- Un atelier de formation sur les lignes directrices et bonnes pratiques relatives à la fourniture par les MPME de produits efficaces sur le plan énergétique et de matériel à énergie renouvelable ;
- Un atelier sur les meilleures pratiques permettant de résoudre les problèmes d'efficacité énergétique dans les bâtiments et sur leur mise en œuvre par les États membres de la CEE ;
- Un atelier sur les résultats du projet concernant l'Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des MPME après la pandémie de COVID-19 : lignes directrices et bonnes pratiques relatives à la fourniture par les MPME de produits efficaces sur le plan énergétique et de matériel à énergie renouvelable.

B. Projets sur le terrain

14. Le Conseiller régional a géré le projet relatif à la gestion intégrée des ressources en énergie et en eau à l'appui du développement durable en Europe du Sud-Est et en Asie centrale, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, en étroite collaboration avec les administrateurs de programme du Groupe d'experts de la CEE chargé de la gestion des ressources¹⁰. Ce projet était dirigé par la CEE et mis en œuvre en coopération avec la CESAP. Il a été achevé avec succès en décembre 2021. Il comptait initialement quatre pays bénéficiaires (Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Kirghizistan et Serbie), auxquels se sont ajoutés en 2021 deux autres pays (Tadjikistan et Ukraine). Il visait à élaborer un outil de gestion et de suivi intégré axé sur l'interconnexion des systèmes de production d'énergie et d'eau et à aider à gérer les répercussions de la production d'énergie sur les systèmes de production d'eau. Au cours de la période considérée, quatre études ont été réalisées dans le but d'examiner la fourniture de matières premières indispensables dans les pays bénéficiaires (Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Kirghizistan et Serbie) et les solutions et les possibilités de mettre en place des systèmes de gestion intégrée et durable des ressources en alimentation, en eau et en énergie. Des recommandations concernant la gestion intégrée des ressources en énergie et en eau, applicables au niveau national, compte tenu des particularités de chaque pays, et des recommandations concernant les aspects transfrontières à travers l'application de la CCNUCC et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources ont été adressées aux six pays bénéficiaires. De plus, des consultants internationaux ont établi les rapports suivants : un rapport sur les Lignes directrices, bonnes pratiques et recommandations pour une gestion intégrée et durable des ressources en alimentation, en eau et en énergie, rôle des MPME, investissements dans les questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) et comptabilité de l'environnement, y compris un système de gestion de la durabilité, comptabilisation normalisée des ressources, et politique et stratégie pour une gestion durable des ressources en Europe orientale, en Europe du Sud-Est et en Asie centrale ; un rapport sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les approvisionnements en matières premières indispensables pour le secteur de la santé et les mesures d'atténuation possibles ; un rapport sur les droits et responsabilités des États dans la gestion intégrée des ressources naturelles en Europe orientale, en Europe du Sud-Est et en Asie centrale ; des lignes directrices concernant la fermeture des mines, la dépollution, la récupération des plus-values foncières, la gestion de l'eau et la réaffectation des ressources ; et un tableau d'information pour la gestion des ressources. L'atelier sur les recommandations pour la gestion des ressources en alimentation, en eau et en énergie en Europe orientale, en Europe du Sud-Est et en Asie centrale, tenu le 8 octobre 2021, a été le dernier atelier tenu dans le cadre du projet. Le projet a été évalué par un consultant international dont le rapport, achevé en mai 2022, renferme un ensemble de recommandations élaborées et acceptées par la CEE.

¹⁰ <https://unece.org/integrated-energy-and-water-resource-management-project-0>.

15. Le Conseiller régional a géré le volet énergétique du projet concernant l'Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des MPME après la pandémie de COVID-19, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, dont la CNUCED et la CESAO sont les organismes chefs de file et dont la CEE est l'une des institutions participantes¹¹. Le projet sera probablement achevé en juin 2022. Au cours de la période considérée, les Lignes directrices et bonnes pratiques destinées aux MPME concernant la fourniture de produits à haut rendement énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables ont été actualisées. Des lignes directrices et bonnes pratiques individualisées ont été élaborées pour l'Albanie, l'Arménie, le Kirghizistan et la République de Moldova. De plus, des directives et bonnes pratiques pour les MPME en vue d'assurer leur résilience et la transition vers une économie circulaire dans le contexte d'une gestion durable des ressources et de solutions durables pour les chaînes d'approvisionnement en matières premières indispensables ont été élaborées pour la Bosnie-Herzégovine, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Serbie. Des ateliers de formation ont été organisés pour ces trois pays entre décembre 2021 et juin 2022.

16. Le Conseiller régional a géré le projet extrabudgétaire portant sur l'amélioration des capacités nationales à élaborer et appliquer des normes d'efficacité énergétique aux bâtiments dans la région de la CEE¹² en étroite coopération avec les administrateurs de programme chargés du domaine de l'efficacité énergétique. Le projet a été mené à bien en mars 2022. Au cours de la période considérée, un atelier sur l'analyse des écarts entre les objectifs d'efficacité énoncés dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les normes d'efficacité énergétique actuelles et leur mise en œuvre a été organisé le 20 septembre 2021 à Genève et en ligne. Des séminaires de formation nationaux sur les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments en Arménie, au Kirghizistan et en République de Moldova (trois États membres de la CEE ciblés par le projet) ont été organisés respectivement les 25 et 26 octobre 2021 à Erevan et en ligne, les 29 et 30 novembre 2021 à Bichkek et en ligne et les 20 et 21 janvier 2022 à Chisinau et en ligne. L'atelier sur les meilleures pratiques pour traiter les questions relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments et leur application dans les États membres de la CEE, tenu à Erevan et en ligne le 11 mars 2022 a été le dernier atelier organisé dans le cadre du projet. Le cadre collaboratif destiné aux experts en efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE a été conservé. Une étude d'impact sur la manière dont les États membres pourraient mieux utiliser et appliquer les meilleures pratiques et les directives élaborées par la CEE pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et les activités menées par les États membres à l'échelon national et/ou infranational pour traiter les questions relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments a été réalisée.

17. Le Conseiller régional gère le projet relatif au renforcement des politiques énergétiques des pays ayant des besoins particuliers pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, dans lequel la CESAP est l'organisme chef de file et la CEE est un organisme participant. Le projet a pour but d'améliorer les capacités des décideurs en les aidant à mettre au point des feuilles de route pour la réalisation de l'ODD 7 qui permettent à la fois le passage à l'énergie durable et le relèvement économique après la pandémie de COVID-19. Il consistera à mobiliser les acteurs nationaux en organisant des ateliers consultatifs dans chaque pays participant. Ces ateliers seront mis à profit pour expliquer la méthode individualisée employée pour établir les feuilles de route pour la réalisation de l'ODD 7 et définir les contextes nationaux et les stratégies relatives aux cibles inscrites dans l'ODD 7, les contributions déterminées au niveau national et le relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19. À l'heure de l'établissement du présent rapport, l'exécution du projet (qui doit s'étendre sur la période comprise entre janvier 2022 et juin 2025) en était à ses toutes premières phases.

18. Le Conseiller régional gère le projet relatif au mécanisme de financement vert pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques en Macédoine du Nord, financé par le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU, dans lequel le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Macédoine du Nord est l'organisme chef de file et la CEE est une des entités

¹¹ <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/un-development-account-project>.

¹² <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/about-project>.

participantes de l'ONU (le projet doit s'étendre sur la période comprise entre avril 2022 et juillet 2026). Le projet aura pour objectif la création et la mise en service d'un mécanisme de financement vert, nouveau dispositif financier qui donnera aux PME et à d'autres groupes cibles d'individus et de ménages économiquement viables mais peu aidés l'accès à un financement vert abordable pour leur permettre d'investir dans des solutions d'énergie renouvelable et orientées vers l'efficacité énergétique. L'adoption de telles solutions ainsi accélérée par le mécanisme de financement vert contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air et à renforcer l'écosystème local pour le financement vert de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. Le volet du projet exécuté par la CEE porte sur l'amélioration des capacités nationales concernant les technologies basées sur les énergies renouvelables et les technologies d'efficacité énergétique pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les ménages en Macédoine du Nord (le projet s'étendra sur la période comprise entre juin 2022 et mars 2023). La CEE sera chargée de concevoir et dispenser des formations spécifiquement destinées à aider les entreprises de consultants à faire usage de la liste actualisée des technologies disponibles pour élaborer des projets basés sur l'énergie renouvelables et des projets d'efficacité énergétique et surveiller et contrôler les résultats obtenus au regard des résultats attendus. La CEE révisera et actualisera aux fins de l'exécution du projet l'Outil de sélection des technologies du Mécanisme de financement de l'économie verte du Fonds vert pour le climat (GFC GEFF) (une base de données qui recense les équipements et le matériel domestique très performant qui répondent aux normes définies par la BERD pour le GEFF en Macédoine du Nord). À l'heure de l'établissement du présent rapport, l'exécution du projet n'avait pas encore commencé.

C. Autres activités d'assistance technique

19. Le Conseiller régional a géré la réalisation de l'étude intitulée « Énergie renouvelable : principaux acteurs et état des investissements dans plusieurs États membres de la CEE », conjointement avec l'administrateur de programme responsable du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable¹³. L'étude, qui a été demandée par les Gouvernements albanais et géorgien, a fourni des informations sur les objectifs nationaux, le statut, les politiques et les programmes qui appuient les investissements dans l'énergie renouvelable en Albanie, en Géorgie, au Kazakhstan et en Serbie, en vue de permettre un déploiement rentable de l'énergie renouvelable dans les systèmes énergétiques futurs. Les résultats de l'étude pourront être utilisés dans les pays cibles mais aussi dans les pays voisins confrontés à des problèmes similaires. Les conclusions et recommandations de l'étude représentent une contribution majeure aux débats de fond de la CEE consacrés aux énergies renouvelables en Albanie (6 et 7 juillet 2021), en Géorgie (12 et 13 octobre 2021) et en Serbie (16 et 17 novembre 2021).

20. Le Conseiller régional a géré l'élaboration de l'étude intitulée « Transition énergétique et redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 : le rôle des femmes et les répercussions qu'elles subissent » en coopération avec des collègues de la Division de l'énergie durable¹⁴. Cette étude, qui avait été demandée par les Gouvernements albanais, biélorussien et ukrainien, s'est attachée aux répercussions sur les femmes de la transition énergétique et de la reprise économique et sociale après la pandémie de COVID-19, et au rôle des femmes dans ces processus. L'étude renfermait des propositions d'actions prioritaires que les pays et les entreprises pouvaient engager afin de promouvoir la participation des femmes au secteur de l'énergie et de susciter un relèvement durable sur le plan socioéconomique après la pandémie de COVID-19. Les études de cas nationales (Albanie, Biélorus, Ouzbékistan, Royaume-Uni et Ukraine) contenaient des analyses de la situation nationale et des mesures concrètes que les gouvernements étaient susceptibles de prendre afin de combler les disparités entre les sexes dans le secteur de l'énergie au bénéfice non seulement des femmes, mais encore de toute l'économie et de toute la société. Une participation des femmes à égalité avec les hommes peut aider la société à se tourner vers un

¹³ <https://unece.org/sed/documents/2021/09/reports/rptc-study-renewable-energy-financing-and-investment-albania-1>.

¹⁴ <https://unece.org/energy-transition-and-post-covid-19-socioeconomic-recovery-role-women-and-impact-them>.

avenir fondé sur le progrès technique dans le secteur de l'énergie et à faire de la transition vers un système énergétique durable une réalité.

21. Le Conseiller régional a géré l'élaboration de l'étude sur le potentiel pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation de l'Ouzbékistan¹⁵, demandé par le Gouvernement ouzbek. Élaborée en étroite collaboration avec le Bureau du PNUD en Ouzbékistan, l'étude scrute la consommation d'énergie dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, analyse l'efficacité énergétique de ce secteur, présente les options technologiques pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'intensité en carbone dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, et passe en revue les modèles économiques permettant d'appliquer avec succès les options technologiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de décarboner l'industrie. L'étude fournit aux responsables ouzbeks des renseignements sur les mesures pratiques qu'ils peuvent prendre pour promouvoir l'efficacité énergétique et les technologies propres dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Elle apporte également un soutien à l'Ouzbékistan qui s'efforcent d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et de définir des orientations innovantes en prévision d'une reprise durable après la crise pandémique actuelle et en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

22. Le Conseiller régional a géré l'élaboration de l'étude sur le potentiel pour améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie au Kazakhstan et en Ukraine réalisée conjointement avec l'administrateur de programme de la Division de l'énergie durable chargé du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique. L'étude, qui avait été demandée par les Gouvernements kazakh et ukrainien, scrute l'intensité énergétique des entreprises industrielles, analyse la productivité de l'énergie dans le secteur industriel, recense les options technologiques permettant d'améliorer la productivité de l'énergie et de réduire l'intensité en carbone du secteur industriel, passe en revue les modèles économiques qui permettent d'appliquer avec succès les options technologiques et présente les choix possibles pour stimuler l'amélioration de la productivité de l'énergie et la décarbonation de l'industrie. À l'heure de l'établissement du présent rapport, l'étude était sur le point d'être achevée.

23. À l'heure de l'établissement du présent rapport, des demandes ont été reçues de l'Albanie pour une évaluation du potentiel géothermique du pays et du Tadjikistan pour une analyse approfondie de l'évolution de la demande de charbon dans le pays. Le Conseiller régional gèrera la réalisation des études demandées, dont le financement sera couvert par le programme ordinaire de coopération technique, en étroite collaboration avec les collègues de la Division de l'énergie durable.

24. En 2021, le onzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable (IFESD-11)¹⁶ a été organisé sous forme hybride de septembre à novembre par les Commissions régionales de l'ONU en partenariat avec le PNUE, le PNUD et un ensemble d'autres organisations internationales. Plus de 20 ateliers, séminaires, débats, tables rondes, conférences et autres rencontres ont été organisés dans le cadre du Forum. Les préparatifs du douzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable (IFESD-12) sont en cours. Le Forum devrait se tenir en Arménie (sous réserve de confirmation) à une date provisoirement fixée à octobre 2022.

25. Au cours de la période considérée, le Conseiller régional a effectué des missions consultatives en Arménie (du 25 au 27 octobre 2021, dans le contexte du séminaire national de formation sur les normes relatives aux bâtiments à haute performance énergétique en Arménie), en Ouzbékistan (du 23 au 27 novembre 2021 dans le cadre de sa participation à la Conférence internationale sur les perspectives de valorisation de l'hydrogène en tant que source d'énergie, des sources d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique en République d'Ouzbékistan), au Kirghizistan (du 27 novembre au 1^{er} décembre 2021 dans le contexte du séminaire national de formation sur les normes relatives aux bâtiments à haute performance énergétique au Kirghizistan et du 9 au 11 février 2022 dans le contexte de sa

¹⁵ <https://unece.org/potential-improving-energy-efficiency-refrigeration-and-air-conditioning-sector-uzbekistan>.

¹⁶ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/events/18677>.

participation au Forum national sur le passage du Kirghizistan à l'énergie durable : obstacles et solutions), en Albanie (du 19 au 22 janvier 2022 dans le contexte de l'atelier de formation sur les Lignes directrices et bonnes pratiques relatives à la fourniture par les MPME de produits efficaces sur le plan énergétique et de matériel à énergie renouvelable), en Macédoine du Nord (du 30 mars au 2 avril 2022) et en Géorgie (du 28 mai au 3 juin 2022, dans le contexte du séminaire de l'équipe de pays de l'ONU en Géorgie). Une demande de mission consultative en Ukraine a été reçue du Gouvernement ukrainien en janvier 2021, mais la mission a dû être reportée à une date non définie en raison de la crise ukrainienne. Toutes les missions consultatives dans les pays sont organisées à la demande de ces derniers et ne sont effectuées qu'après réception d'une demande adressée par un gouvernement ou un coordonnateur résident de l'ONU dans le pays concerné.

D. Activités futures de sensibilisation, de partenariat, de collecte de fonds et autres au niveau régional

26. Le Conseiller régional continue d'œuvrer à maintenir et élargir les partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Il participe à plusieurs activités de développement de capacités avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC, la CESAP et la CESAO. Il a collaboré avec des collègues de la Division de l'énergie durable et d'autres divisions, en particulier la Division de l'environnement, la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, la Division de la coopération économique et du commerce et la Division des transports durables, en vue d'élaborer des propositions de projets financés par des fonds extrabudgétaires, par le Compte de l'ONU pour le développement ou par le programme ordinaire de coopération technique. Le Conseiller régional participe aux travaux du Groupe de travail de la coopération technique de la CEE. Il a été chargé par la Secrétaire exécutive de coordonner les activités de coopération technique de la CEE dans trois pays : Bélarus, Géorgie et Kirghizistan. Cette activité est menée en étroite collaboration avec les bureaux des coordonnateurs régionaux des Nations Unies dans les pays et le Groupe de la gestion des projets de la CEE. Les activités du Conseiller régional continueront d'être fondées sur les demandes des États membres et d'appuyer le programme de travail du sous-programme Énergie durable. L'assistance dont bénéficient les pays en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier d'atteindre les cibles de l'ODD 7, reste au centre des activités du Conseiller régional aux niveaux national et régional, en fonction de la disponibilité des ressources.

27. Après l'approbation de l'ébauche de proposition de projet intitulée « Améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie mondiale de la chaîne d'approvisionnement du bâtiment et de ses produits pour fournir des bâtiments à haute performance » dans le cadre d'un appel à propositions de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire (Procédure de sélection thématique 2019 de l'Initiative (2.0)) en février 2021 et après la réunion de lancement du projet le 25 mai 2021, le Conseiller régional a, conjointement avec les collègues de la Division de l'énergie durable, élaboré la proposition concernant la phase préparatoire du projet. À l'heure de l'établissement du présent rapport, tous les documents nécessaires avaient été réunis et toutes les procédures de la CEE avaient été menées à bien. En raison d'une restructuration interne en cours au sein de l'administration de l'IKI en Allemagne, l'approbation définitive a été retardée. Le début de la phase d'élaboration du projet est prévu pour le second semestre de 2022. Les pays bénéficiaires du projet prévu seront les suivants : Arménie, Géorgie, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine. La participation du Kazakhstan est envisagée. Les partenaires d'exécution du projet sont les bureaux du PNUD dans les pays bénéficiaires, la CESAP, le PNUE, le Centre de Copenhague pour l'efficacité énergétique, GBA, l'IMP et l'Institut pour l'efficacité énergétique dans la production.

28. Le Conseiller régional a réagi aux difficultés suscitées par la pandémie de COVID-19 en s'attachant à élaborer de nouveaux projets de terrain, en adaptant les projets existants à ces difficultés, en organisant des activités de renforcement des capacités en ligne lorsque cela était possible, en cherchant à obtenir des gouvernements des pays susceptibles de bénéficier

du programme ordinaire de coopération technique des informations sur leurs besoins pour lutter contre la pandémie et en donnant suite à leurs demandes.

29. La CEE participe à l'élaboration des réponses apportées face aux difficultés multiples engendrées par la crise géopolitique en cours dans la région et aux conséquences de la guerre. Dans le cadre de la proposition de 2022 concernant les projets de terrain centrés sur l'Ukraine et compte tenu des conséquences plus générales de la guerre dans les pays couverts par les programmes de la CEE, le Conseiller régional participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet UN4Kharkiv : Plan pour la reconstruction intégrée des habitats et territoires en Ukraine avec un projet pilote dans la ville de Kharkiv », qui relève du programme ordinaire de coopération technique. Ce projet est dirigé par le Conseiller régional pour le logement et l'aménagement du territoire. Conjointement avec les collègues de la Division de l'énergie durable, le Conseiller régional participe à l'élaboration du projet « Reconstruire le système énergétique ukrainien conformément aux concepts de neutralité carbone et de transition juste », qui relève du programme ordinaire de coopération technique et qui s'inscrit dans le cadre d'un projet conjoint mené avec d'autres divisions de la CEE. Conjointement avec les collègues de la Division de l'énergie durable, le Conseiller régional a participé à l'élaboration de propositions de projets dans le cadre de l'appel à propositions du Fonds commun des Nations Unies pour les ODD, qui a activé une modalité d'urgence de développement pour répondre aux trois crises alimentaire, énergétique et financière mondiales en cours. Les propositions de projet ont été élaborées sous les auspices des coordonnateurs résidents de l'ONU en Géorgie et en Ukraine. La proposition de projet pour la Géorgie, relative au renforcement de la résilience alimentaire et énergétique de la Géorgie, est élaborée conjointement avec le PNUD (organisation chef de file), la FAO et l'OIT. La proposition de projet pour l'Ukraine, relative à la prise en compte de la double crise alimentaire et énergétique en Ukraine grâce à des technologies innovantes et à des pratiques agricoles flexibles, est élaborée conjointement avec la FAO (organisation chef de file) et le PNUE. Les deux propositions de projet ont été soumises au Fond commun des Nations Unies pour les ODD.
